

## Pêche sous-marine

### Les suites de la Charte signée le 7 juillet

La Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable a été signée le 7 juillet 2010 par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bruno Lemaire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par les plus importantes fédérations et organisations concernées par la pêche en mer, également signataires de ce communiqué de presse.

Sous l'impulsion du Grenelle souhaitant explicitement un encadrement de l'activité pêche loisir, cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les pêcheurs représentés par les fédérations signataires, qu'ils soient professionnels ou plaisanciers, et l'administration. Elle définit les principaux axes d'actions à mener pour assurer à l'avenir une gestion durable des ressources halieutiques en misant avant tout sur l'information des pratiquants et une réelle communication entre administrations et usagers. Les conditions sont donc enfin réunies pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre de cette charte dont les principaux points sont :

- La gestion de la ressource: la réglementation devra évoluer sur les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologiques, la limitation de prises journalières pour certaines espèces en danger. Cette gestion est absolument nécessaire, sous peine de voir certaines espèces disparaître
  - La lutte contre la fraude: le marquage des produits de la pêche maritime de loisir et la généralisation des conventions pour lutter contre la vente illégale des produits de la mer dans tous les départements littoraux. Le renforcement des contrôles et des sanctions juridiques et financières à l'encontre des braconniers et des receleurs.
  - La sensibilisation aux enjeux environnementaux: a mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir permettra à chaque usager de recevoir une information complète sur la réglementation, la sécurité et les bonnes pratiques.
- Le ministre d'État, Jean-Louis Borloo l'a précisé explicitement au cours de cette signature : *"l'instauration d'un permis de pêche en mer serait totalement inefficace pour atteindre*

*ces 3 objectifs de la gestion de la ressource, la lutte contre la fraude et la sensibilisation aux enjeux environnementaux"*.

La charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable représente un cadre sain de concertation, qui, si chacun y joue son rôle avec sérieux, devrait permettre à la pêche de loisir de s'inscrire durablement dans une approche éco responsable et placer la France au premier rang des pays européens en ce qui concerne un encadrement bien compris et donc bien accepté de l'activité de pêche de loisir. Les allégations erronées de certains médias nous ont amenés à co-signer le présent communiqué. ■

D.R

Les signataires: Fédération française des pêcheurs en mer. Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Fédération française d'études et sports sous-marins. Fédération de chasse sous-marine passion. Union nationale des associations de navigateurs.